

**Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 26 novembre 2012 relative au Plan Pluriannuel d'investissement**

Lors de la séance du 18 septembre 2009, vous avez effectivement déjà évoqué la question du Plan Pluriannuel d'investissement. Je vous ai répondu à l'époque que la Ville s'était effectivement dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), outil non obligatoire mais essentiel à la programmation budgétaire.

Je vous avais également précisé qu'il s'agit d'un document de travail interne et qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose son existence et donc sa communication à l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, en dehors de l'achèvement de programmes comme l'enfouissement de la ligne 63 KV ou l'aménagement de l'espace restauration des Pommaries, les investissements de l'année 2013 n'emportent pas d'engagements pluriannuels nécessitant l'ouverture d'autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le PPI ne saurait donc être un complément obligatoire au rapport d'orientation budgétaire qui vous a été communiqué avec la convocation à la présente séance du Conseil Municipal.

S'agissant d'ailleurs de ce rapport qui sert de base au débat d'orientation budgétaire, je peux affirmer qu'il répond en tout point aux exigences légales. Il est également conforme dans sa structure au modèle proposé par la Direction Générale des Collectivités Locales.